



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 25 septembre 2025

Chantiers de travaux publics à proximité des réseaux de gaz : les dommages peuvent avoir des conséquences très importantes. La DREAL mène des contrôles inopinés à Chalon-sur-Saône et constate encore trop de non-conformités



Pôle communication

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communicationdreal@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex



@Prefet71



@Prefet71

Chaque année, **plus d'une centaine de chantiers** de travaux publics dans la région Bourgogne-Franche-Comté conduisent à des **dommages sur les réseaux de transport et de distribution** de tout type : transport de gaz naturel, d'hydrocarbures, de produits chimiques, d'eau potable ou d'eaux usées, de câbles électriques et de télécommunication.

Ces dommages peuvent avoir des **conséquences très importantes**, tant pour la sécurité des travailleurs, des riverains et des biens, que pour la protection de l'environnement, ou même pour l'économie.

Les inspecteurs de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté mènent régulièrement des **contrôles de chantier de manière inopinée pour vérifier la bonne application de la réglementation anti-endommagement** par les parties prenantes : responsables de projets, exploitants de réseaux et entreprises de travaux publics.

Une opération de contrôle inopinée s'est déroulée le 24 septembre 2025 **sur 4 chantiers** autour de **Chalon-sur-Saône. Plusieurs non-conformités ont été constatées :**

- des repérages de réseaux non maintenus en état ;
- l'absence de compte rendu de repérage des réseaux concernés par le chantier ;
- le recours abusif à une procédure conjointe de déclaration de travaux.

Les rappels à la réglementation ont été réalisés, rappelant l'intérêt des contrôles pour maîtriser les risques associés.

Si le nombre de dommages rapporté au nombre de chantiers est en forte diminution depuis 2012 sur la région, il tend désormais à la stagnation et nécessite une vigilance constante des parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures de prévention prévues par la réglementation.

D'autres contrôles inopinés auront lieu dans la région dans les prochaines semaines.

Pour plus d'information, la réglementation anti-endommagement est consultable sur le guichet unique : <https://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/>.

Cette plateforme renseigne par ailleurs les responsables de projet et entreprises de travaux sur la liste des réseaux concernés par le lieu où les travaux sont prévus.

Pôle communication

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr